

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, en vue de la mise en place d'une offre de distributeurs de boissons et petites confiseries.

2021-004

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L’AUTORITE COMPETENTE :

Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d’un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

En application de l’article 9 du contrat de DSP, la SEPD a notamment en charge la fourniture de services aux passagers et notamment une offre de restauration.

Afin de renouveler cette prestation proposée aux passagers transitant par le port de Calais, la Société d’Exploitation des Ports du Détroit lance un appel à manifestation d’intérêt afin de sélectionner un opérateur en mesure d’offrir un service de distributeurs de boissons et petites confiseries.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d’intérêt », la SEPD entend s’assurer de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l’article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l’autorisation : autorisation conventionnelle d’occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur une emprise au sol pour un nombre de distributeurs de boissons et petites confiseries à définir et repartis sur Calais 1 et Calais 2 – site portuaire de Calais (cf plan EPT GIM 034B joint).

- Détail de la prestation proposée : dépôt d’un dossier de présentation détaillant la prestation proposée et reprenant notamment la description des produits utilisés, les distributeurs utilisés (type + photo), la fréquence et les modalités de réapprovisionnement.

Le dépôt du dossier de candidature pour l’occupation du domaine public concédé devra être transmis à l’adresse suivante :

SOCIETE D’EXPLOITATION DES PORTS DU DETROIT
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Président Directeur Général
285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283
62100 CALAIS

Par voie postale ou courriel (immobilier.calais@portboulognecalais.fr) , comporte :

1- Les nom(s), prénom(s), qualité(s), et domicile du demandeur ou, si la demande émane d’une personne morale, les précisions suivantes : nature, dénomination, siège social, statuts, répartition du capital et objet de la personne morale ainsi que les nom(s), prénom(s), qualité(s), pouvoirs du signataire de la demande et, le cas échéant, du ou des représentant(s) habilités auprès de l’administration ;

- 2- Une copie de la pièce d'identité du demandeur
- 3- Un extrait de votre K-BIS
- 4- Une note précisant :
 - La localisation, les caractéristiques et la superficie de la dépendance domaniale concernée et la durée pour laquelle l'occupation est sollicitée ;
 - La nature de l'activité envisagée par le bénéficiaire et, le cas échéant, l'occupant s'il est différent du bénéficiaire ;
 - L'effectif actuel de l'entreprise et, le cas échéant, le plan de développement de l'entreprise (incluant notamment ses perspectives d'emploi) ;

- Durée de l'autorisation : trois ans

- Montant prévisionnel de la redevance mensuelle : Redevance tarifs publics en vigueur + rétribution à la SEPD, à communiquer par le candidat, en fonction du chiffre d'affaires hors taxe réalisé sur l'ensemble du domaine portuaire.

- Octroi de droits réels : NON.

- Lieu d'exécution : Calais

- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : Février 2022.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

· Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **21/01/2022 -16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

La SEPD met à disposition des candidats, sur demande, les éléments suivants rassemblant des données d'entrée du port de Calais :

- Plan de principe indiquant les sites prédéfinis par la SEPD pour l'implantation de distributeurs
- Les données de fréquentation du port sont celles de Novembre 2021 suite à la mise en exploitation de Calais 2. Ces données seront transmises à titre indicatif et n'engagent en aucune façon la responsabilité de la SEPD.

Les candidats, pour présenter leur projet, pourront demander à effectuer une visite des sites ciblés.

La visite proposée sera effectuée sous la conduite d'un agent de la SEPD.

Les candidats souhaitant effectuer une visite ou obtenir des informations complémentaires sur le présent appel à manifestation d'intérêt devront faire parvenir leur demande, dans un délai maximum de 6 jours, avant la date limite de remise des candidatures, à l'adresse e-mail suivante :

Immobilier.calais@portboulogne-calais.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant montré leur intérêt pour ce dossier quatre jours au plus tard avant la date limite de réception des dossiers des candidats.

· Date de publication du présent avis : 20/12/2021.